Département de l'Hérault

COMMUNE DE VALERGUES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

INTERDICTION DE STATIONNEMENT
Permis de stationnement temporaire
21 rue des Encierros
Déménagement le 29 Janvier 2022 de 9h à 15h

Arrêté n°2022/01/23

Le maire de la commune de VALERGUES,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande faite, en date du 25 Janvier 2022, par M. LOISEAU Yann, 21 rue des Encierros 34130 Valergues,

Considérant qu'il est nécessaire de donner l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public pour le stationnement, 21 rue des Encierros 34130 VALERGUES, d'un véhicule de 20 m3, afin d'effectuer **un déménagement**, le 29 Janvier 2022 de 9h à 15h.

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement de tout autre véhicule que celui ci-dessus mentionné, au niveau du 21 rue des Encierros, pendant la durée du déménagement.

ARRETE :

Article 1er : Un véhicule de déménagement de 20 m3, est autorisé à occuper temporairement la voie publique à la hauteur du 21 rue des Encierros, le 29/01/2022 de 9h à 15h.
Toutefois, ces véhicules seront systématiquement déplacés en cas de besoin urgent (secours, urgences médicales, etc.) pendant toute la durée du déménagement.

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule autre que celui mentionné sera interdit à hauteur du 21 rue des Encierros, pendant toute la durée du déménagement, le 2+9 Janvier 2022 de 9h à 15 h.

Article 3 : L'accès aux riverains est conservé. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Dès l'achèvement du déménagement, le demandeur devra enlever tous les décombres et matériaux, réparer tous les dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la règlementation en vigueur.

Article 6 : Madame la secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, et distribué par le demandeur aux habitants de la rue des Encierros.

VALERGUES, le 25/01/2022,
Le Maire, Jean-Louis BOUSCARAIN

MAIRIE DE VALERGUES
34 (Hérault)